

DEC141250DR15

Décision portant cessation de fonctions de M. Stephane LELGOUACH, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132725DR15 du 16 septembre 2013 portant nomination de M. Stephane LELGOUACH aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Stephane LELGOUACH, dans l'unité du CNRS n° 5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA) – Site de Charles Perrens, à compter du 30 juin 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 15 avril 2014

Le directeur de l'unité
Jean-René CAZALETS

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du directeur général des services
de l'Université de Bordeaux
Eric DUTIL